

“Non, la cession d'Editis par Bolloré ne règle pas le problème Hachette”

La fusion Editis-Hachette n'aura pas lieu. Mais la concurrence au sein du marché de l'édition peut rester déloyale, analyse l'avocate Isabelle

Wekstein, qui représente des professionnels du livre opposés aux fusions et concentrations.

Vivendi, le groupe de Vincent Bolloré, a donc dû reculer. Après des mois de bras de fer après son rachat de Lagardère, et donc de sa filiale Hachette — que le nouveau propriétaire comptait fusionner avec sa propre branche d'édition, Editis, ce qui aurait donné naissance à un géant écrasant toute concurrence —, ses dirigeants ont publié hier un communiqué en forme de renoncement. Ils y assurent que « pour éviter les problèmes potentiels de concentration avec le groupe Lagardère, Vivendi va étudier un projet de cession de sa filiale Editis dans son intégralité »... On n'en sait guère plus pour l'instant sur les conditions exactes de cette cession (le groupe précise juste qu'elle devrait se faire par la « distribution d'actions Editis aux actionnaires de Vivendi et leur admission concomitante sur le marché d'Euronext à Paris »). Mais une certitude : le projet, même ainsi reconfiguré, doit encore obtenir le feu vert de la Commission européenne, censée vérifier le respect de la concurrence.

Editis-Hachette : les raisons d'une fusion impossible

8 minutes à lire

Isabelle Wekstein, avocate associée du cabinet WAN, spécialiste du droit de la concurrence et des médias, représente plusieurs de ceux (éditeurs, libraires, etc.) qui se sont vigoureusement opposés aux vellétés de fusion du groupe Bolloré. Elle nous livre son analyse à chaud, quelques heures après le communiqué annonçant la cession d'Editis.

L'annonce du groupe Vivendi vous a-t-elle étonnée ? Non, ce n'est pas vraiment une surprise. D'abord parce que cette solution avait été évoquée dès le mois de décembre. Et surtout, il circulait dans le métier, depuis déjà quelque temps, qu'une annonce aurait lieu autour du 27 juillet. Ce fut donc hier, le 28. Mais le communiqué dans lequel Vivendi dit envisager la cession d'Editis reste extrêmement flou, et il faudra attendre la rentrée pour que le groupe Bolloré adresse une notification officielle, peut-être plus précise, à la Commission européenne.

Cette cession d'Editis était-elle le seul scénario finalement envisageable ? On sait bien que les dirigeants de Vivendi ont tenté de l'éviter. Comme toujours avec ce type d'opérations, des informations ont fini par filtrer à ce sujet... Ils voulaient conserver, le plus possible, le périmètre envisagé au départ, mais se sont trouvés face à une forte résistance. Sans doute ont-ils compris qu'il leur faudrait faire des concessions substantielles. Dans ces conditions, et de leur point de vue, se « débarrasser » d'Editis pour récupérer Hachette, troisième

groupe d'édition au monde, était visiblement l'option la plus intéressante.

« Editis sera vendu... mais comment ? à qui ? De quelle façon les liens seront-ils effectivement coupés entre les deux entités ? »

La mobilisation des indépendants du secteur a donc payé... Depuis novembre, nous travaillons d'arrache-pied pour fournir à la Commission le plus possible d'informations sur le marché de l'édition, son fonctionnement, les raisons pour lesquelles cette opération pose difficulté. Nos interventions ont sans doute été utiles.

Le fait que Vivendi se sépare d'Editis pour conserver Hachette règle-t-il le problème pour autant ? Je ne le pense pas. À ce stade, il nous manque des informations essentielles, et je vois au moins deux sujets à clarifier. D'abord, savoir de quoi on parle : Editis sera vendu... mais comment ? à qui ? De quelle façon les liens seront-ils effectivement coupés entre les deux entités ? D'autre part, pour que cette cession soit un remède valable au risque de concentration, il va falloir que se constitue sur le marché un acteur fort qui restaure une situation de concurrence effective. Sinon, Hachette se retrouvera en situation d'oligopole, avec des rivaux trop faibles pour contrebalancer sa place, déjà dominante, et que son rachat par Vivendi va encore accentuer.

Canal+, Europe 1, bientôt Hachette... Vincent Bolloré, de l'empire à l'emprise

15 minutes à lire

Comment ? Si après tout Editis et Hachette sont de nouveau séparés, quelle différence avec ce qui se passait avant toutes ces opérations ? Encore une fois, vu le peu d'informations dont on dispose à ce jour sur les conditions de la cession, on ne sait pas s'ils seront vraiment séparés. Ensuite, quoi qu'il arrive, la puissance de Vivendi côté médias, au sens large — presse, radio, télé, mais aussi publicité ou production audiovisuelle, avec le groupe Havas, StudioCanal, Canal+, Le JDD, Paris Match, Europe 1, etc. —, entraînant ce qu'on appelle des « effets congloméraux », ne pourra que renforcer la position déjà dominante de Hachette. Sans parler des énormes capacités financières de Bolloré, qui lui donneront forcément des moyens supplémentaires pour acquérir en amont les droits des auteurs.

« Hachette impose déjà des pratiques commerciales très dures. Autant dire que si demain il est encore renforcé, la cession en elle-même d'Editis ne réglera pas le problème de concurrence. »

Or que vise le règlement de l'Europe sur les concentrations ? À maintenir la concurrence effective sur le marché. En l'occurrence : que Hachette, racheté par Bolloré, ne puisse pas imposer des pratiques complètement autonomes par rapport au reste du marché — par exemple, des conditions drastiques aux libraires, qui ne pourraient pas les éviter car Hachette serait incontournable car seul à régner. Il est donc crucial de maintenir un équilibre sur le marché. Aujourd'hui, Hachette impose déjà des pratiques commerciales très dures. Autant dire que si demain il est encore renforcé, la cession en elle-même d'Editis ne réglera pas le problème de concurrence.

Iriez-vous jusqu'à dire que l'annonce d'hier est un gage donné par Bolloré à la

Commission européenne, qui ne changera pas la donne ?

Disons que c'est une étape, mais que, a priori, dans l'état actuel des choses, cela ne résout pas les questions de concurrence. Nous allons devoir rester très attentifs à ce qui se passe dans les mois qui viennent.

“Le Système B”, un docu choc sur la méthode Bolloré contre la liberté d'informer

1 minute à lire

https://focus.telerama.fr/2022/07/29/621/0/4875/2749/1200/630/60/0/ca838f9_1659100825882-rea5786690.jpg/webp

https://focus.telerama.fr/2022/07/29/621/0/4875/2749/1200/630/60/0/ca838f9_1659100825882-rea5786690.jpg/webp

Malgré la vente d'Editis, « Hachette pourrait se retrouver en situation d'oligopole, avec des rivaux trop faibles pour contrebalancer sa place », analyse l'avocate Isabelle Wekstein. Photo SASHA MASLOV/NYT-REDUX-REA

par Valérie Lehoux

